



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

intérieur, outre-mer et collectivités territoriales : sous-préfectures

Question écrite n° 100153

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, chargé de la fonction publique, sur l'ardente nécessité de maintenir et conforter la présence de l'État dans l'arrondissement de Châteaubriant et la sous-préfecture. Au moment où dans un partenariat exemplaire entre les services de l'État et la communauté de communes du Castelbriantais, les services administratifs vont rejoindre le pôle administratif et de service intercommunal pour répondre notamment aux exigences d'accessibilité, d'amélioration des conditions d'accueil et de travail du personnel et du public, il lui demande s'il peut s'engager à non seulement maintenir les personnels administratifs existants et, au-delà, de doter la sous-préfecture de deux postes permanents supplémentaires en 2011, au regard des actions exemplaires et de l'action appréciée de l'ensemble du personnel de la sous-préfecture au service des habitants et des communes de l'arrondissement, au moment où celui-ci est confronté, et c'est tant mieux, à un essor démographique sans précédent, une dynamique économique et territoriale qui sera accentuée par la réouverture de la ligne ferroviaire Châteaubriant-Nantes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100153

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Fonction publique

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1415

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)